

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 25 juin 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Larroque Saint-Sernin (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Bernard LEBE remplacé par son suppléant Patrick LAVIGNE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE remplacé par son suppléant David ALBINET, Jean-Marie GILLOT, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Maurice BOISON, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Pierre DULONG, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER

Objet : OPERATION « SAVOIR-NAGER »

Monsieur le Président expose qu'il a été sollicité par le Comité Départemental de Natation pour renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes à l'opération Savoir-Nager pendant l'été 2012.

Monsieur le Président rappelle l'enjeu de cette opération qui est d'offrir aux enfants le bagage essentiel leur permettant de pratiquer des activités aquatiques en toute sécurité, identifié par le test du « Sauv'nage » de l'École de Natation Française. Sa mise en œuvre prévoit :

- un stage d'apprentissage de la natation de 18 séances d'une heure ; à raison d'une séance par jour sur, au moins, 5 jours par semaine.
- le groupe doit être constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum ne sachant pas nager.
- les enfants doivent être âgés de 7 à 12 ans.
- les cours sont gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance fixé à 15 euros (somme identique sur tout le territoire).
- sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations demeurant en zone rurale ou en difficultés sociales.

Pour être associée à ce dispositif et en capacité de proposer ce programme d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'été, la Communauté de Communes doit, comme l'an passé, mettre à disposition de cette activité le Centre de Loisirs Aqualudiques pour 36 séances d'une heure, à raison d'une séance par jour sur, au moins 5 jours par semaine ainsi que le matériel de fonctionnement et le matériel pédagogique nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir :

DECIDER de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes de la Ténarèze à l'opération Savoir-Nager pendant l'été 2012,

DIRE que le Centre de Loisirs Aqualudiques et le matériel pédagogique nécessaire seront mis à disposition pour le déroulement de cette activité dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Président à prendre les mesures et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération, et notamment la convention de mise à disposition à intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes de la Ténarèze à l'opération Savoir-Nager pendant l'été 2012,
- **DIT** que le Centre de Loisirs Aqualudiques et le matériel pédagogique nécessaire seront mis à disposition pour le déroulement de cette activité dans les conditions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les mesures et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération, et notamment la convention de mise à disposition à intervenir.

Pour extrait conforme le 26 juin 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE